

ORFEA CONDITIONS D'ACCUEIL LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX TRANSPORTS RÉPOND À LA CFDT

Le personnel roulant fait face depuis plus d'un an à une détérioration très importante de leurs conditions de travail, en lien notamment avec les adaptations successives des différents plans de transport. Ils sont de surcroît confrontés à des difficultés quotidiennes concernant l'hébergement et la restauration au sein des résidences et maisons Orfea.

Une situation longue et pesante.

Les interventions répétées de la CFDT ont permis une réelle et visible amélioration de la situation depuis septembre 2020. Pour autant, la fermeture des réfectoires reste un point majeur de crispation.

RÉOUVERTURE DES RÉFECTOIRES

La CFDT a porté auprès du ministre délégué aux Transports la nécessité de mettre en œuvre une demande de dérogation en lien avec le code NAF 5510Z d'Orfea. Les activités d'Orfea sont, en effet, assimilées à celles du secteur de l'hôtellerie, pour lequel seul le service en chambre est autorisé depuis le 29 octobre 2020.

POUR LA CFDT

Les résidences et maisons Orfea n'accueillent pas des clients lambda, mais du personnel roulant. En plus, les locaux sont mis à disposition par la SNCF. Ceux-ci sont donc pleinement assimilables à des locaux de l'employeur dans lesquels les réfectoires peuvent être ouverts sous réserve de respecter un



Le 16 février, la CFDT a interpellé le ministre délégué aux Transports, par courrier, pour lui faire état de cette situation qui pèse très lourd en matière de risques psychosociaux et de mal-être au travail. ●



Aller plus loin

Je clique ici ou je vais sur <https://bit.ly/3dCsAVf>

protocole sanitaire strict, prévoyant notamment une distance minimale de deux mètres entre les personnes. ☹️☹️

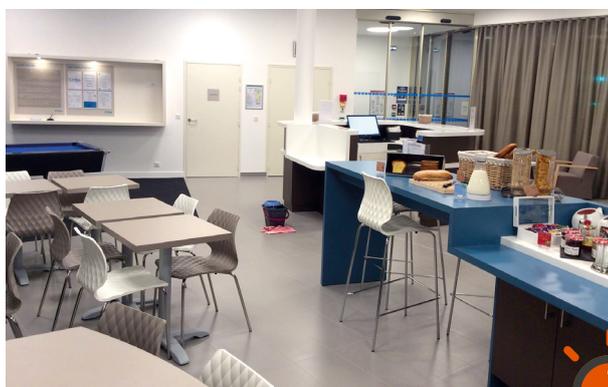


ACCÈS AUX RESTAURANTS AUTORISÉS À OUVRIR

Le décret du 29 octobre 2020 a permis la réouverture dans de nombreux départements de restaurants sous le régime de la restauration collective en régie et sous-contrat accueillant une clientèle spécifique (salariés du BTP, paysagistes, etc.).

POUR LA CFDT

Cette dérogation autorisée par le décret peut permettre d'obtenir l'accès pour les roulants ainsi que pour d'autres cheminots à des restaurants, sous réserve de signer une convention avec les restaurateurs et les chambres de commerce permettant notamment de s'assurer que les protocoles sanitaires sont correctement mis en place et respectés.



La réponse du ministre délégué aux Transports ouvre enfin de nouvelles perspectives pour le personnel roulant. ●



Aller plus loin
Je clique ici ou je vais sur <https://bit.ly/2RSzwoQ>

À LA SUITE DE L'INTERPELLATION DE LA CFDT, LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX TRANSPORTS NOUS INDIQUE AVOIR ENGAGÉ DES TRAVAUX AVEC LA DIRECTION DE LA SNCF ET CELLE D'ORFEA AFIN DE TROUVER DES SOLUTIONS PERMETTANT D'AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DU PERSONNEL ROULANT, AVEC COMME OBJECTIF DE POUVOIR ABOUTIR DANS LES PROCHAINES SEMAINES.

SI LES CHOSSES BOUGENT, C'EST UNE NOUVELLE FOIS GRÂCE À LA CFDT, DONT LA LIGNE D'ACTION EST CLAIREMENT D'AGIR POUR DÉFENDRE LES INTÉRÊTS ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL ROULANT.

Le 20 avril, la CFDT a déposé une nouvelle demande d'audience auprès des DRH de la SA Voyageurs et de la SAS Fret afin de concrétiser les avancées obtenues à la suite de l'interpellation du ministre délégué aux Transports.

RÉTROSPECTIVE DES ACTIONS DE LA CFDT DEPUIS SEPTEMBRE 2020

AUDIENCE CFDT DU 23 SEPTEMBRE 2020 PETIT-DÉJEUNER

La CFDT obtient la remise en place des buffets petit-déjeuner dès le samedi 26 septembre.

ACCÈS AUX ESPACES CUISINE

La CFDT obtient la réouverture de l'accès aux cuisines à partir du 28 septembre dans les maisons Orfea avec mise à disposition de vaisselle et couverts.

AUDIENCE CFDT DU 15 OCTOBRE 2020 PETIT-DÉJEUNER

La CFDT obtient le maintien des buffets petit-déjeuner dans l'intégralité des résidences et maisons Orfea, malgré les mesures de couvre-feu.

ACCÈS AUX ESPACES CUISINE

La CFDT obtient que les petites résidences (moins de 50 chambres) voient leurs espaces cuisine ouverts d'ici au 23 octobre. La réouverture des espaces cuisine dans les grandes résidences est de plus accélérée par rapport au calendrier initial.

AUDIENCE CFDT DU 4 NOVEMBRE 2020 PETIT-DÉJEUNER

La CFDT obtient le maintien des buffets petit-déjeuner dans l'intégralité des résidences et maisons Orfea, malgré la mise en œuvre du second confinement.

ACCÈS AUX ESPACES CUISINE

La CFDT obtient le maintien des accès aux espaces cuisine dans l'intégralité des résidences et maisons Orfea.

OUVERTURE DES ESPACES DÉTENTE ET TV

La CFDT obtient le maintien des accès aux espaces détente et TV dans la quasi-intégralité des résidences et maisons Orfea. ●

